DEPARTEMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DE L'AVEYRON PRÉFECTURE DE LAVEYRON DIVISION ARRONDISSEMENT EXTRAIT DU REGISTRE 1897 RATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CANTON e Morellar de la commune de Saller la Fouree) COMMUNE d & Talles la Tource ordinaire du Zjuin 10 Séance OBJET: L'an mil huit cent quatre-vingt dia teft, le trois du mois Réparations au mui de juin, à huit heures du matin dela Cascade Le Conseil municipal de la commune de Salles-la. Tource dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sevie, maire pour la Nota. — On ne doit traiter qu'une seule affaire dans chaque Extrait. session (1) ordinaire de mai PRÉSENTS: MM. Devic mais, Johnhao Capelle, Marque Le nombre des Conseillers muni cipaux en exercice est de 21 Lapeyre, Ferrano, Garigua, Course It, Cazals, Vigues, Tradels, Revel, Pricez, Burquiere Guirbal (1) Ordinaire de février, de mai, d'août ou de novembre, ou pour la session extraordinaire autorisée par M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet le... ou bien encore pour la réunion tenue en vertu de l'art. 47 de la loi du 5 avril 1884. formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Les délibérations municipales peuvent être terminées par cette formule : Fait et délibéré à . . . les jours, mois et an susdits, et sur l'extrait, qui doit toujours être envoyé en double expédition, on ajoute : Ont signé au registre MM . . Pour extrait conforme. — Le Maire. ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. M. le Président expose Jame lecture d'une petition adressée (Cachel de la Mairie.) an Conseil municipal parles habitants Talles la Tource, ayan pour objer la Construction d'u COMMUNIQUE' À MONSIEUR L'INDIMINION sur le bord du chening n° enchet de Sonts et chaussies à Roby a fin de prevenir les accidents gen pervent ROBEX LE 12 Juni 1897. Low les pietons, Loil pour LE SECRÉTAIRE GENÉRAL DÉLÉGUE les eaux Coulent nanimité des membres présents la pétite en consideration, et M. M. les Me Comeil municipal prient Ab. le Préfet de vouloir bien RODEZ, IMP. Vº VIRENQUE.

leur venir en aide afin que les répations Demandées par les pétitionnaires soient faites dans le plus court Délai par l'Administration des Ponts et Chausseis.

Jail et délibéré à Salles la Source les jour, mois et an suisité et ont rigne tous les membres présents.